

FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION
GESTES D'URGENCE (AFGSU 2)
Revalidation Les urgences médicales au cabinet dentaire (AFGSU 1-2) – Formation validante

Mise à jour du document le 19/11/2026

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Identifier les difficultés techniques et de prise en charge rencontrées depuis la formation AFGSU 1-2 initiale
- Identifier les situations d'urgence médicale, déclencher l'alerte et transmettre le bilan adapté
- Observer et analyser la situation afin d'effectuer la mise en sécurité nécessaire et obtenir les renforts adaptés
- Prendre en charge seul ou en équipe une urgence vitale
- Réaliser la mise en condition du patient en attendant l'arrivée des secours
- Prendre en charge seul ou en équipe une urgence relative
- Prendre en charge une personne présentant un malaise ou un traumatisme léger

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Apprentissage pratique sur cas concrets simulés

Analyses de pratiques à partir des situations professionnelles et jeux de rôles

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Téléchargez le bulletin d'inscription de la session (en cliquant sur la session souhaitée)

2: Complétez le bulletin d'inscription et renvoyez le à UFSBD – Service Formation – 7 rue Mariotte – 75017 PARIS, accompagné du chèque de règlement. Le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

Joindre au bulletin d'inscription une copie de votre dernière AFGSU 2 dont la validité n'excède pas 4 ans. Seule l'attestation officielle AFGSU sera acceptée (attestation FIFPL ou de présence non valables)

3 : A réception de votre bulletin d'inscription, vous recevez un mail de confirmation d'inscription

4 : 15 jours avant le début de votre formation, vous recevrez par courrier postal votre convocation à la formation

5 : Dans un délai de 7 jours après la formation, vous recevrez, par email, votre attestation de présence et de règlement

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

FORMATEURS

Formateurs urgentistes

PUBLIC

Equipe Dentaire : Chirurgien-Dentiste et Assistant(e) Dentaire

PRÉ-REQUIS

- Etre chirurgien-dentiste ou assistant(e) dentaire et détenir une **AFGSU 2** dont la date de validé d'excède pas 4 ans **(la présentation de la dernière attestation officielle AFGSU 2 est requise pour l'inscription)**

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

12

DURÉE

1 journée de 7 heures

PROGRAMME

Programme téléchargeable en cliquant ICI

Module 1 : LES URGENCES VITALES

- Identifier et répondre à une urgence vitale avec le matériel d'urgence prévu : Défibrillateur, chariot d'urgence, oxygène, selon les dernières recommandations
- Alerter et transmettre, suivre les consignes
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux

Module 2 : LES URGENCES POTENTIELLES

- Réactiver et actualiser ses connaissances sur les Urgences potentielles en lien avec l'actualité scientifique

Module 3 : LES RISQUES COLLECTIFS

- Réactiver ses connaissances sur risques collectifs, les situations sanitaires exceptionnelles

Conclusion et évaluation de la formation

TARIF

De 360€ à 392€

PRÉCISIONS SUR LE TARIF

CHIRURGIEN-DENTISTE :

Tarif adhérent : 360 €

Tarif non adhérent : 392 €

ASSISTANT(E) DENTAIRE :

Tarif adhérent : 360 €

Tarif non adhérent : 392 €

Le déjeuner est inclus.

CALENDRIER

Cliquez sur la date pour télécharger le bulletin d'inscription:

PLANIFICATION 2027, en INTER (planning évolutif – ajout de dates, tout au long de l'année) :

- **Aix**, le 26 mars 2027
- **Brest**, le 18 février 2027
- **Bordeaux**, le 29 janvier 2027
- **Bordeaux**, le 26 mars 2027
- **Clermont Ferrand,** le 29 avril 2027
- **La Rochelle,** le 08 avril 2027
- **La Rochelle,** le 10 juin 2027
- **Lille,** le 17 juin 2027
- **Lyon,** le 17 juin 2027
- **Montpellier,** le 03 juin 2027
- **Nancy,** le 18 mars 2027
- **Nantes,** le 11 février 2027

- **Nantes,** le 03 juin 2027
- **Paris,** le 29 janvier 2027
- **Paris**, le 26 mars 2027
- **Paris,** le 24 juin 2027
- **Rennes,** le 27 mai 2027
- **Strasbourg**, le 18 février 2027
- **Strasbourg**, le 1er avril 2027
- **Strasbourg**, le 24 juin 2027
- **Toulouse,** le 29 avril 2027
- **Vannes,** le 17 juin 2027

En SESSIONS PRIVÉES : Sur demande (formation@ufsbd.fr)

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap de l'UFSBD** via l'adresse referenthandicap@ufsbd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

Les salles de formation réservées dans nos hôtels partenaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

En début de formation : évaluation des connaissances pré-formation

En cours de formation : le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

En fin de formation : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction

CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants : 95%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **884 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés sur les 12 derniers mois)

FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

CHIRURGIEN-DENTISTE :

Pour les praticiens libéraux > FIF PL : à hauteur de 200 €/jour** (dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 600 €/an)

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL **fifpl.fr** au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

Pour les praticiens salariés > OPCO EP*: Renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

***selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

ASSISTANT(E) DENTAIRE :

OPCO EP* : Renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

***selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

**Formation susceptible d'être prise en charge

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception de votre bulletin d'inscription complété et de votre règlement.

VALIDATION

Attestation d'actualisation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 2 (valable 4 ans) qui vous sera envoyée par courrier dans les semaines qui suivront la formation

TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

Tutoriel FIFPL

Tutoriel OPCO EP

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

SPÉCIALITÉ

Situations difficiles